

Communication à caractère promotionnel

QUARTZ 16 ACTION

VOLKSWAGEN

Titre de créance présentant un risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie et à l'échéance.

Produit de placement risqué alternatif à un investissement dynamique risqué de type « actions ».

- **Émetteur :** BNP Paribas Issuance B.V.⁽¹⁾, véhicule d'émission dédié de droit néerlandais.
Garant de la formule : BNP Paribas S.A.⁽¹⁾.

L'investisseur supporte le risque de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur ainsi que le risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant de la formule.

- **Durée d'investissement conseillée pour bénéficier de la formule de remboursement :** 5 ans (en l'absence de remboursement anticipé automatique).

L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori en cas de sortie en cours de vie alors que les conditions de remboursement anticipé automatique ne sont pas réunies.

- **Éligibilité :** Compte titres, contrats d'assurance-vie ou de capitalisation.

Dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, l'entreprise d'assurance ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte, mais pas sur leur valeur. La valeur de ces unités de compte, qui reflète la valeur d'actifs sous-jacents, n'est pas garantie, mais sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse, dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes.

- **Cotation :** Marché Officiel de la Bourse de Luxembourg (marché réglementé).
- **Catégorie d'investisseurs :** cet instrument financier s'adresse à des investisseurs non-professionnels.
- **Code ISIN :** FR00140062E3

PÉRIODE DE SOUSCRIPTION :
DU 2 NOVEMBRE 2021 AU 7 JANVIER 2022
(pouvant être clôturée sans préavis)



BNP PARIBAS

La banque
d'un monde
qui change

Ce document à caractère promotionnel s'adresse à des investisseurs situés en France. Il n'a pas été rédigé par l'assureur.

(1) Notations de crédit au 12 octobre 2021 :

BNP Paribas Issuance B.V. : Standard & Poor's A+ / BNP Paribas S.A. : Standard & Poor's A+, Moody's Aa3 et Fitch Ratings AA-.

Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur et du Garant de la formule. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au produit. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

Quartz 16 Action Volkswagen, titre de créance présentant un risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie et à l'échéance, présente les caractéristiques suivantes :

- Une exposition liée à l'évolution de l'action Volkswagen AG (ci-après l'« Action ») - les dividendes ne sont pas réinvestis et ne bénéficient donc pas à cette performance, ce qui est moins favorable à l'investisseur ;
- En cours de vie : chaque semestre, à partir du semestre 2, un **remboursement anticipé automatique possible de l'intégralité du capital⁽¹⁾ avec un gain potentiel de 3,25 %⁽¹⁾ par semestre écoulé depuis la Date de Constatation Initiale⁽²⁾ (soit un gain de 6,50 % par année écoulée)** si l'Action clôture au niveau du seuil de remboursement anticipé automatique⁽³⁾ correspondant ou au-dessus à une Date de Constatation Semestrielle⁽²⁾ (soit un taux de rendement annuel net maximum de 5,19 %⁽⁴⁾) ;
- À l'échéance des 5 ans :
 - Un **remboursement de l'intégralité du capital⁽¹⁾ avec un gain de 3,25 %⁽¹⁾ par semestre écoulé depuis la Date de Constatation Initiale⁽²⁾ (soit un gain de 6,50 %⁽¹⁾ par année écoulée)**, dès lors que l'Action ne clôture pas en baisse de plus de 18,40 % par rapport à son cours initial à la Date de Constatation Finale⁽²⁾ (soit un taux de rendement annuel net de 4,68 %⁽⁴⁾) ;
 - Un **remboursement de l'intégralité du capital⁽¹⁾**, dès lors que l'Action clôture en baisse de plus de 18,40 % mais que cette baisse n'excède pas 35 % par rapport à son cours initial à la Date de Constatation Finale⁽²⁾ (soit un taux de rendement annuel net de -1 %⁽⁴⁾) ;
 - Une **perte partielle ou totale en capital égale à la baisse finale de l'Action**, dès lors que celle-ci clôture en baisse de plus de 35 % par rapport à son cours initial à la Date de Constatation Finale⁽²⁾ (soit un taux de rendement annuel net inférieur à -9,11 %⁽⁴⁾).

Quartz 16 Action Volkswagen ne peut constituer l'intégralité d'un portefeuille d'investissement. Vous êtes exposé pour une durée de 1 an à 5 ans à la seule action Volkswagen AG et ne bénéficiez pas de la diversification du risque offerte par les indices de marchés actions. Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

NB :

Les gains ou pertes et les rendements présentés dans ce document ne correspondent pas nécessairement à ceux effectivement obtenus par l'investisseur. En effet :

- Le terme « capital » désigne la valeur nominale du produit (soit 1 000 €). Les montants de remboursement présentés sont exprimés en proportion de cette valeur nominale (et pas nécessairement des sommes versées par l'investisseur) hors frais, commissions et/ou prélèvements sociaux et fiscaux applicables au cadre d'investissement.
- Les montants présentés ne sont dus que lors du remboursement automatique prévu par la formule (par anticipation⁽²⁾ ou à l'échéance le 21 janvier 2027). En cas de sortie en cours de vie, la formule ne s'applique pas et le prix de revente dépend des conditions de marché en vigueur.
- Les taux de rendement annuel présentés sont nets des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ou nets des droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1 % annuel). Ils sont calculés hors frais (par exemple frais d'entrée/d'arbitrage, etc.), hors prélèvements sociaux et fiscaux. Ils sont calculés à partir de la Date de Constatation Initiale (le 7 janvier 2022) jusqu'à la Date de Remboursement Anticipé Automatique⁽²⁾ ou d'Échéance⁽²⁾ selon les scénarios. **Il est précisé que l'entreprise d'assurance, d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes.**
- Les remboursements présentés sont conditionnés par l'absence de faillite ou de défaut de paiement de l'Émetteur ainsi que de faillite, de défaut de paiement ou de mise en résolution du Garant de la formule.

AVANTAGES

- **Objectif de gain de 3,25 %⁽¹⁾ par semestre écoulé depuis la Date de Constatation Initiale⁽²⁾ (soit un gain de 6,50 %⁽¹⁾ par année écoulée) :** dès lors qu'à l'une des Dates de Constatation Semestrielle⁽²⁾, l'Action clôture au niveau du seuil de remboursement anticipé automatique⁽³⁾ correspondant ou au-dessus ou, dès lors qu'à la Date de Constatation Finale⁽²⁾, l'Action ne clôture pas en baisse de plus de 18,40 % par rapport à son cours initial ;
- **Possible remboursement rapide :** potentiel remboursement anticipé automatique chaque semestre, à partir du semestre 2, dès lors qu'à l'une des Dates de Constatation Semestrielle⁽²⁾, l'Action clôture au niveau du seuil de remboursement anticipé automatique⁽³⁾ correspondant ou au-dessus ;
- **Remboursement conditionnel de l'intégralité du capital⁽¹⁾ à l'échéance⁽²⁾ :** dès lors que l'Action ne clôture pas en baisse de plus de 35 % par rapport à son cours initial à la Date de Constatation Finale⁽²⁾.

INCONVÉNIENTS

- **Risque de perte partielle ou totale en capital :**
 - **En cours de vie :** en cas de sortie alors que les conditions de remboursement anticipé automatique ne sont pas réunies – dans ce cas, la formule de remboursement présentée ici ne s'applique pas et le prix de vente dépend des conditions de marché en vigueur au moment de la sortie ;
 - **À l'échéance⁽²⁾ :** en cas de baisse de l'Action de plus de 35 % par rapport à son cours initial à la Date de Constatation Finale⁽²⁾ ;
 - Le produit est proposé comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance-vie ou de capitalisation. L'investisseur est alors soumis à un risque de perte de valeur du capital investi en cas de rachat, d'arbitrage ou de dénouement par décès avant l'échéance.
- **Plafonnement des gains :** le gain potentiel est fixé à 3,25 %⁽¹⁾ par semestre écoulé depuis la Date de Constatation Initiale⁽²⁾ (soit un gain de 6,50 %⁽¹⁾ par année écoulée), même en cas de hausse de l'Action supérieure à ce montant ;
- **Les dividendes éventuellement versés par l'Action ne sont pas réinvestis et ne bénéficient donc pas à sa performance**, ce qui résulte, pour l'investisseur, en un rendement moindre qu'une performance dividendes réinvestis ;
- **Durée exacte de l'investissement non connue à l'avance :** elle peut varier de 1 an à 5 ans ;
- **Risque de crédit :** l'investisseur est exposé à l'éventualité d'une faillite ou d'un défaut de paiement de l'Émetteur ainsi qu'au risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant de la formule, qui induit un risque sur le remboursement. La capacité de l'Émetteur et du Garant de la formule à rembourser les créanciers de l'Émetteur en cas de faillite ou de défaut de paiement de ce dernier peut être appréciée par les notations attribuées par les agences de notation financière. Ces notations qui peuvent être modifiées à tout moment ne sauraient constituer un argument à la souscription du produit ;
- **Forte variabilité du montant remboursé à l'échéance⁽²⁾ :** il est très sensible à une faible variation de l'Action autour du seuil de remboursement avec gain, soit 18,40 % de baisse par rapport à son cours initial, et autour du seuil de perte en capital, soit 35 % de baisse par rapport à son cours initial.

⁽¹⁾ Hors frais, commissions et hors fiscalité liés au cadre d'investissement.

⁽²⁾ Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques en page 7 pour le détail des dates.

⁽³⁾ Le seuil de remboursement anticipé automatique est fixé à 100 % du cours initial de l'Action au semestre 2, puis est abaissé de 2,30 % chaque semestre pour atteindre 83,90 % de son cours initial au semestre 9.

⁽⁴⁾ Les taux de rendement annuel présentés sont nets des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ou nets des droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1 % annuel). Ils sont calculés hors frais (par exemple frais d'entrée/d'arbitrage, etc.), hors prélèvements sociaux et fiscaux. Ils sont calculés à partir de la Date de Constatation Initiale (le 7 janvier 2022) jusqu'à la Date de Remboursement Anticipé Automatique⁽²⁾ ou d'Échéance⁽²⁾ selon les scénarios. **Il est précisé que l'entreprise d'assurance, d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes.**

MÉCANISME DU PRODUIT

À la Date de Constatation Initiale⁽¹⁾, on observe le cours de clôture de l'Action et on le retient comme son cours initial. Le seuil de remboursement anticipé automatique est fixé à 100 % du cours initial de l'Action au semestre 2, puis est abaissé de 2,30 % chaque semestre pour atteindre 83,90 % de son cours initial au semestre 9.

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ AUTOMATIQUE (SEMESTRES 2 À 9)

- Si, à l'une des Dates de Constatation Semestrielle⁽¹⁾, l'Action **clôture au niveau du seuil de remboursement anticipé automatique⁽²⁾ correspondant ou au-dessus**, l'investisseur reçoit, à la Date de Remboursement Anticipé Automatique⁽¹⁾ correspondante :

L'intégralité du capital⁽³⁾

+

Un gain de 3,25 %⁽³⁾ par semestre écoulé depuis la Date de Constatation Initiale⁽¹⁾ (soit un gain de 6,50 %⁽³⁾ par année écoulée)

Soit un taux de rendement annuel net compris entre 4,76 %⁽⁴⁾ et 5,19 %⁽⁴⁾, selon le semestre du remboursement. Le produit prend alors automatiquement fin par anticipation.

- Sinon, le produit continue.

Abaissement du seuil de remboursement anticipé automatique chaque semestre			
Le seuil de remboursement anticipé automatique est fixé à 100 % du cours initial de l'Action au semestre 2, puis est abaissé de 2,30 % chaque semestre comme suit :			
Semestre	Seuil de remboursement anticipé automatique	Semestre	Seuil de remboursement anticipé automatique
Semestre 2	100 %	Semestre 6	90,80 %
Semestre 3	97,70 %	Semestre 7	88,50 %
Semestre 4	95,40 %	Semestre 8	86,20 %
Semestre 5	93,10 %	Semestre 9	83,90 %

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT À L'ÉCHÉANCE (SEMESTRE 10)

Dans le cas où le produit n'a pas été remboursé par anticipation, on observe une dernière fois, à la Date de Constatation Finale⁽¹⁾, le cours de clôture de l'Action et on le compare à son cours initial :

- Si, à cette date, l'Action **ne clôture pas en baisse de plus de 18,40 % par rapport à son cours initial**, l'investisseur reçoit, à la Date d'Échéance⁽¹⁾ :

L'intégralité du capital⁽³⁾

+

Un gain de 3,25 %⁽³⁾ par semestre écoulé depuis la Date de Constatation Initiale⁽¹⁾ soit 10 x 3,25 % = 32,50 %⁽³⁾ (soit un gain de 6,50 %⁽³⁾ par année écoulée)

Soit un taux de rendement annuel net de 4,68 %⁽⁴⁾.

- Sinon, si l'Action **clôture en baisse de plus de 18,40 % mais que cette baisse n'excède pas 35 % par rapport à son cours initial**, l'investisseur reçoit, à la Date d'Échéance⁽¹⁾ :

L'intégralité du capital⁽³⁾

Soit un taux de rendement annuel net de -1 %⁽⁴⁾.

- Sinon, si l'Action **clôture en baisse de plus de 35 % par rapport à son cours initial**, l'investisseur reçoit, à la Date d'Échéance⁽¹⁾ :

Le capital⁽³⁾ diminué de la baisse de l'Action

L'investisseur subit donc une perte en capital correspondant à la baisse finale de l'Action.

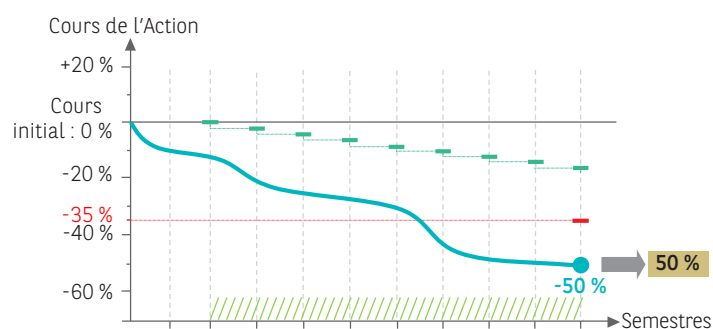
Soit un taux de rendement annuel net inférieur à -9,11 %⁽⁴⁾.

⁽¹⁾ Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques en page 7 pour le détail des dates.
⁽²⁾ Le seuil de remboursement anticipé automatique est fixé à 100 % du cours initial de l'Action au semestre 2, puis est abaissé de 2,30 % chaque semestre pour atteindre 83,90 % de son cours initial au semestre 9.
⁽³⁾ Hors frais, commissions et hors fiscalité liés au cadre d'investissement.
⁽⁴⁾ Les taux de rendement annuel présentés sont nets des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ou nets des droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1 % annuel). Ils sont calculés hors frais (par exemple frais d'entrée/d'arbitrage, etc.), hors prélèvements sociaux et fiscaux. Ils sont calculés à partir de la Date de Constatation Initiale (le 7 janvier 2022) jusqu'à la Date de Remboursement Anticipé Automatique⁽¹⁾ ou d'Échéance⁽¹⁾ selon les scénarios. Il est précisé que l'entreprise d'assurance, d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes.

ILLUSTRATIONS

- Cours de l'Action par rapport à son cours initial
- Seuil de déclenchement du mécanisme de remboursement automatique avec gain
- //// Période de constatation semestrielle
- Fin de vie du produit
- Pourcentage du capital remboursé
- Seuil de perte en capital à l'échéance

SCÉNARIO DÉFAVORABLE : baisse de l'Action à la Date de Constatation Finale⁽¹⁾ (marché fortement baissier)



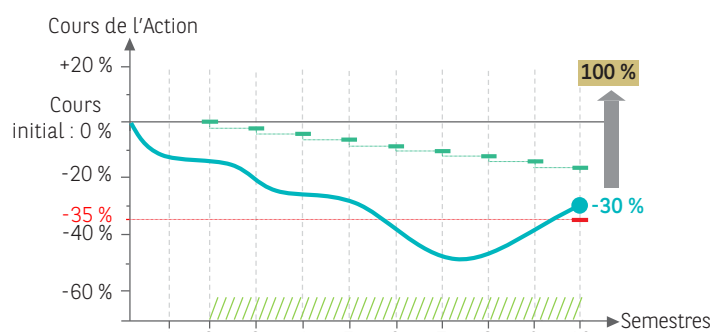
- **Semestre 1** : quel que soit le cours de l'Action, il n'y a pas d'incidence sur le produit qui continue.
- **Semestres 2 à 9** : à chaque Date de Constatation Semestrielle⁽¹⁾, l'Action clôture en dessous du seuil de remboursement anticipé automatique⁽²⁾ correspondant. Le produit continue.
- **Semestre 10** : à la Date de Constatation Finale⁽¹⁾, l'Action clôture en baisse de 50 % par rapport à son cours initial, en dessous du seuil de perte en capital à l'échéance.

Montant remboursé : intégralité du capital - 50 % = 50 % du capital⁽³⁾

soit un taux de rendement annuel net de -13,72 %⁽⁴⁾ (inférieur à celui de l'Action égal à -12,85 %⁽⁵⁾).

Dans le cas le plus défavorable où l'Action clôturerait en baisse par rapport à son seuil de remboursement anticipé automatique⁽²⁾ correspondant à toutes les Dates de Constatation Semestrielle⁽¹⁾ et cèderait l'intégralité de sa valeur à la Date de Constatation Finale⁽¹⁾, la somme restituée à l'échéance serait nulle et la perte en capital totale.

SCÉNARIO INTERMÉDIAIRE : baisse de l'Action à la Date de Constatation Finale⁽¹⁾ (marché baissier)

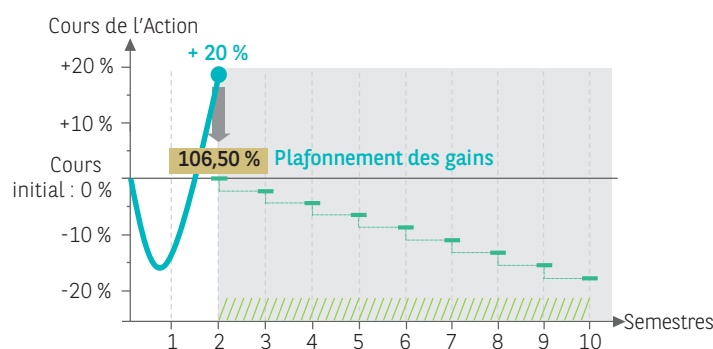


- **Semestre 1** : quel que soit le cours de l'Action, il n'y a pas d'incidence sur le produit qui continue.
- **Semestres 2 à 9** : à chaque Date de Constatation Semestrielle⁽¹⁾, l'Action clôture en dessous du seuil de remboursement anticipé automatique⁽²⁾ correspondant. Le produit continue.
- **Semestre 10** : à la Date de Constatation Finale⁽¹⁾, l'Action clôture en baisse de 30 % par rapport à son cours initial, au-dessus du seuil de perte en capital à l'échéance mais en dessous du seuil de remboursement automatique avec gain.

Montant remboursé : intégralité du capital⁽³⁾

soit un taux de rendement annuel net de -1 %⁽⁴⁾ (supérieur à celui de l'Action égal à -6,83 %⁽⁵⁾).

SCÉNARIO FAVORABLE AVEC MISE EN ÉVIDENCE DU PLAFONNEMENT DES GAINS (marché haussier)



- **Semestre 1** : quel que soit le cours de l'Action, il n'y a pas d'incidence sur le produit qui continue.
- **Semestre 2** : à la 1^{ère} Date de Constatation Semestrielle⁽¹⁾, l'Action clôture en hausse de 20 % par rapport à son cours initial, au-dessus du seuil de remboursement anticipé automatique⁽²⁾ correspondant. Le produit prend automatiquement fin par anticipation.

Montant remboursé : intégralité du capital + un gain de $(2 \times 3,25 \%) = 106,50 \%$ du capital⁽³⁾

soit un taux de rendement annuel net de 5,16 %⁽⁴⁾ (inférieur à celui de l'Action égal à 19,08 %⁽⁵⁾ du fait du plafonnement des gains).

Ces illustrations ont été réalisées de bonne foi à titre d'information uniquement. Elles ne préjugent en rien de l'évolution future de l'Action et du produit.

⁽¹⁾ Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques en page 7 pour le détail des dates.

⁽²⁾ Le seuil de remboursement anticipé automatique est fixé à 100 % du cours initial de l'Action au semestre 2, puis est abaissé de 2,30 % chaque semestre pour atteindre 83,90 % de son cours initial au semestre 9.

⁽³⁾ Hors frais, commissions et hors fiscalité liés au cadre d'investissement.

⁽⁴⁾ Les taux de rendement annuel présentés sont nets des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ou nets des droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1 % annuel). Ils sont calculés hors frais (par exemple frais d'entrée/d'arbitrage, etc.), hors prélèvements sociaux et fiscaux. Ils sont calculés à partir de la Date de Constatation Initiale (le 7 janvier 2022) jusqu'à la Date de Remboursement Anticipé Automatique⁽¹⁾ ou d'Échéance⁽¹⁾ selon les scénarios. Il est précisé que l'entreprise d'assurance, d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes.

⁽⁵⁾ Les taux de rendement annuel de l'Action sont calculés dividendes non réinvestis et sans frais.

ZOOM SUR L'ACTION VOLKSWAGEN AG (DIVIDENDES NON RÉINVESTIS)

Volkswagen AG est le premier constructeur automobile mondial, avec plus de 11 millions de véhicules vendus chaque année. Le groupe allemand, fondé en 1937, emploie actuellement plus de 700 000 employés à travers le monde. Volkswagen AG s'appuie sur la marque Volkswagen mais également sur un catalogue comprenant une douzaine de marques, parmi lesquelles : Audi, Porsche, Seat et Lamborghini. La compagnie couvre l'ensemble des segments automobiles grâce à une large gamme de véhicules (citadines, berlines, sportives, utilitaires et motocycles).

Pour plus de détails sur les résultats de l'entité Volkswagen AG, merci de consulter la page dédiée :

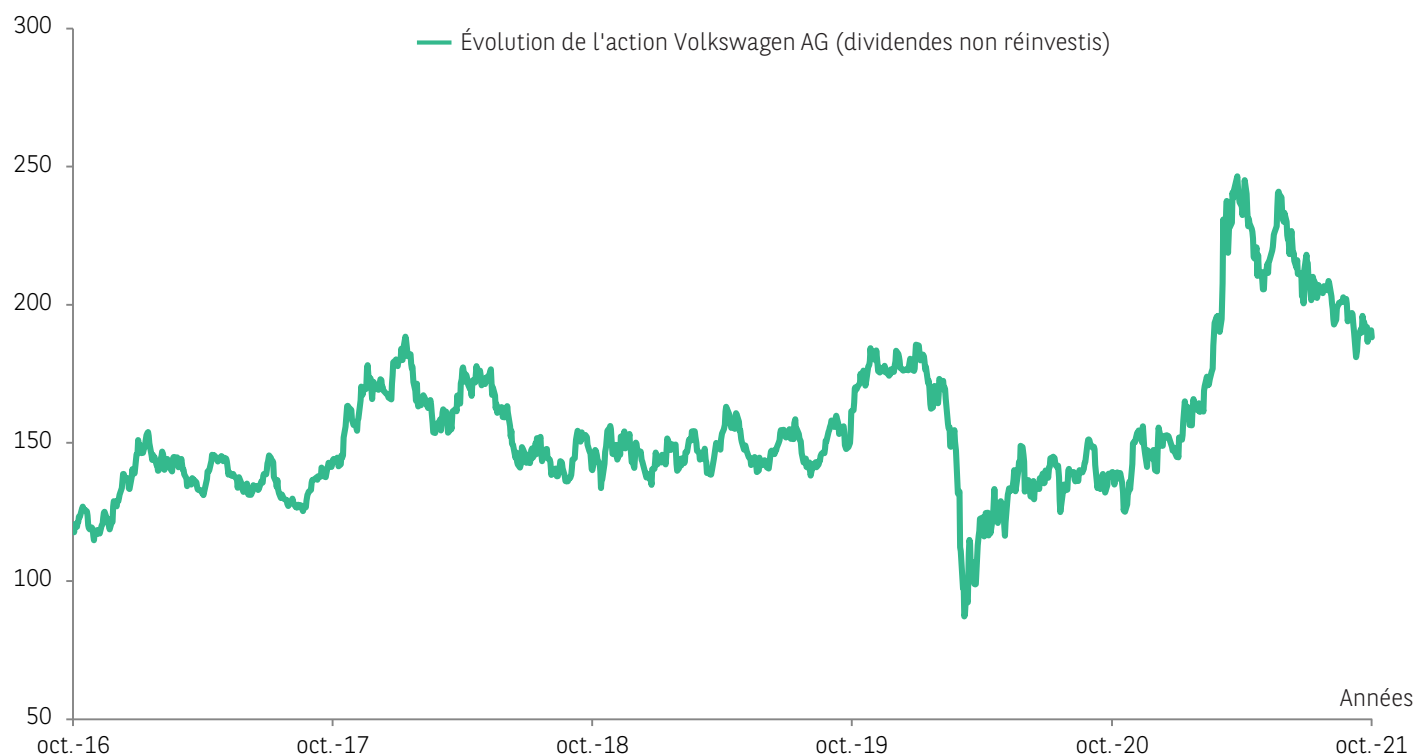
https://www.volkswagenag.com/en/InvestorRelations/news-and-publications/Annual_Reports.html.

Seules les variations du cours de l'action Volkswagen AG sont prises en compte dans la performance de l'Action. Les dividendes éventuellement versés par l'Action ne sont pas réinvestis et ne bénéficient donc pas à la performance de l'Action. Une performance « dividendes non réinvestis » est inférieure à une performance « dividendes réinvestis » et résulte donc, pour l'investisseur, en un rendement moindre.

ÉVOLUTION DE L'ACTION DU 12 OCTOBRE 2016 AU 12 OCTOBRE 2021

Les cours passés ne sont pas un indicateur fiable des cours futurs.

Cours de l'Action (en €)



Source : Bloomberg, le 12 octobre 2021

PERFORMANCES CUMULÉES⁽¹⁾ DE L'ACTION AU 12 OCTOBRE 2021

1 an

3 ans

5 ans

35,06 %

34,33 %

56,77 %

Source : Bloomberg, le 12 octobre 2021

⁽¹⁾ Les performances de l'Action sont calculées dividendes non réinvestis et sans frais.

PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUE

L'investisseur est invité à consulter la rubrique « Facteurs de risque » du Prospectus de Base pour en voir le détail complet. Les risques présentés ci-dessous ne sont pas exhaustifs.

- **Risque lié au sous-jacent** : le mécanisme de remboursement est lié à l'évolution du cours de l'Action.
- **Risque découlant de la nature du produit** : en cas de revente du produit avant l'échéance⁽¹⁾ ou, selon le cas, à la Date de Remboursement Anticipé Automatique⁽¹⁾, alors que les conditions de remboursement anticipé automatique ne sont pas remplies, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possibles, le prix pratiqué dépendant alors des conditions de marché en vigueur. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, le dénouement (notamment par rachat ou décès de l'assuré), l'arbitrage ou le rachat partiel de celui-ci peuvent entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres avant leur Date d'Échéance⁽¹⁾. Ainsi, le montant remboursé pourra être très différent (inférieur ou supérieur) du montant résultant de l'application de la formule annoncée. **Il existe donc un risque de perte en capital partielle ou totale. Il est précisé que l'entreprise d'assurance, d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes.**
- **Risques de marché** : le prix du produit en cours de vie évolue non seulement en fonction du cours de l'Action, mais aussi en fonction d'autres paramètres, notamment de sa volatilité, des taux d'intérêt et de la qualité de crédit de l'Émetteur et du Garant de la formule. Il peut connaître de fortes fluctuations, en particulier à l'approche de la Date de Constatation Finale⁽¹⁾, si l'Action clôture aux alentours de 35 % de baisse par rapport à son cours initial.
- **Risque de liquidité** : certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent rendre difficile, voire impossible, la revente du produit en cours de vie.
- **Risque de crédit** : l'investisseur est exposé à une dégradation de la qualité de crédit de l'Émetteur et du Garant de la formule et supporte le risque de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur ainsi que le risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant de la formule. Conformément à la réglementation relative au mécanisme de renfouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaillance probable ou certaine du Garant de la formule, l'investisseur est susceptible de ne pas recouvrer, le cas échéant, la totalité ou partie du montant qui est dû par le Garant de la formule au titre de la garantie ou l'investisseur peut être susceptible de recevoir, le cas échéant, tout autre instrument financier émis par le Garant de la formule (ou toute autre entité) en remplacement du montant qui est dû au titre des titres de créance émis par l'Émetteur.

En tant que banque d'investissement avec un large éventail d'activités, BNP Paribas peut faire face à de potentiels conflits d'intérêts. Dans le cadre de l'émission de ces titres de créance, le Groupe BNP Paribas a mis en place des politiques et des mesures appropriées afin de gérer de possibles conflits de ce type entre les différentes entités du Groupe.

⁽¹⁾ Veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques en page 7 pour le détail des dates.

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

Code ISIN :	FR00140062E3	
Forme juridique :	Titre de créance de droit français présentant un risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie et à l'échéance dans le cadre du (i) Prospectus de Base de l'Émetteur dénommé « Base Prospectus for the issue of unsubordinated Notes », daté du 1 ^{er} juin 2021 et approuvé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous le n° 21-194 ainsi que (ii) des Conditions Définitives en date du 2 novembre 2021.	
Émetteur :	BNP Paribas Issuance B.V. ⁽¹⁾ , véhicule d'émission dédié de droit néerlandais.	
Garant de la formule :	BNP Paribas S.A. ⁽¹⁾ . Bien que la formule de remboursement du produit soit garantie par BNP Paribas S.A., le produit présente un risque de perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'Action.	
Devise :	Euro (€)	
Montant de l'émission :	30 000 000 €	
Valeur nominale :	1 000 €	
Prix d'émission :	100 %	
Éligibilité :	Compte titres et contrats d'assurance-vie ou de capitalisation.	
Cotation :	Marché Officiel de la Bourse de Luxembourg (marché réglementé).	
Catégorie d'Investisseurs :	Cet instrument financier s'adresse à des investisseurs non-professionnels.	
Période de souscription :	Du 2 novembre 2021 au 7 janvier 2022. Pendant cette période, le prix d'offre sera de 100 %. Une fois le montant de l'enveloppe atteint, la souscription du produit peut cesser à tout moment sans préavis, avant le 7 janvier 2022. La période de souscription peut être différente dans le cadre d'une souscription dans un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation.	
Garantie en capital :	Pas de garantie en capital, ni en cours de vie ni à l'échéance.	
Commissions de distribution :	Des commissions relatives à cette transaction ont été payées par BNP Paribas Arbitrage S.N.C. au(x) distributeur(s) pour couvrir les coûts de distribution. Ces commissions, d'un montant annuel maximum de 1,50 % TTC du montant placé par le(s) distributeur(s), sont incluses dans le prix d'achat. Leur détail est disponible sur demande auprès du/des distributeur(s).	
Frais d'entrée / sortie :	Pendant la période de souscription, le prix d'achat est de 100 % de la valeur nominale auquel s'ajoutent des frais d'entrée : - Frais d'entrée prélevés par le distributeur : 2 % maximum⁽²⁾ - Frais de sortie prélevés par le distributeur : 4 % maximum⁽²⁾ (ces frais ne sont appliqués qu'en cas de sortie pendant la période de souscription).	
Sous-jacent :	Action Volkswagen AG (dividendes non réinvestis) – Code Bloomberg VOW3 GY Equity.	
Date d'Émission :	2 novembre 2021	
Date de Constatation Initiale :	7 janvier 2022	
Dates de Constatation Semestrielle :	9 janvier 2023 (Semestre 2) 7 juillet 2023 (Semestre 3) 8 janvier 2024 (Semestre 4) 8 juillet 2024 (Semestre 5)	7 janvier 2025 (Semestre 6) 7 juillet 2025 (Semestre 7) 7 janvier 2026 (Semestre 8) 7 juillet 2026 (Semestre 9)
Dates de Remboursement Anticipé Automatique :	23 janvier 2023 (Semestre 2) 21 juillet 2023 (Semestre 3) 22 janvier 2024 (Semestre 4) 22 juillet 2024 (Semestre 5)	21 janvier 2025 (Semestre 6) 21 juillet 2025 (Semestre 7) 21 janvier 2026 (Semestre 8) 21 juillet 2026 (Semestre 9)
Date de Constatation Finale :	7 janvier 2027 (Semestre 10).	
Date d'Échéance :	21 janvier 2027 (Semestre 10).	
Publication de la valorisation :	Valorisation quotidienne publiée sur la page Reuters [FR00140062E3=BNPP], sur Telekurs et sur Bloomberg. Elle est par ailleurs tenue à disposition du public en permanence sur demande.	
Agent de calcul :	BNP Paribas Arbitrage S.N.C. (entité du Groupe BNP Paribas, potentiellement source de conflits d'intérêts).	
Double valorisation :	Une double valorisation sera assurée tous les quinze jours par la société Refinitiv, société indépendante financièrement du Groupe BNP Paribas.	
Marché secondaire :	Liquidité quotidienne : dans des conditions normales de marché, sortie et entrée (dans la limite de l'enveloppe disponible) possibles quotidiennement en cours de vie, au prix de marché et avec une fourchette achat/vente maximale de 1 % et des frais d'entrée prélevés par le distributeur de 2 % maximum ⁽²⁾ . En cas de sortie en cours de vie durant les 2 premiers mois, le distributeur prélèvera en outre 2 % maximum de frais de sortie.	

⁽¹⁾ Notations de crédit au 12 octobre 2021 :

BNP Paribas Issuance B.V. : Standard & Poor's A+ / BNP Paribas S.A. : Standard & Poor's A+, Moody's Aa3 et Fitch Ratings AA-

Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur et du Garant de la formule. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au produit. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

⁽²⁾ Hors frais liés au contrat d'assurance-vie ou de capitalisation variables selon le contrat.

AVERTISSEMENT

Ce document à caractère promotionnel a été communiqué à l'AMF conformément à l'article 212-28 du règlement général de l'AMF.

Quartz 16 Action Volkswagen (ci-après les « titres de créance ») sont des titres de créance présentant un risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie et à l'échéance, émis par BNP Paribas Issuance B.V. (véhicule d'émission dédié de droit néerlandais) ayant fait l'objet d'une demande d'admission à la cotation sur le Marché Officiel de la Bourse de Luxembourg (marché réglementé), pouvant être utilisés comme valeurs de référence de contrats d'assurance-vie ou de capitalisation libellés en unités de compte et dont la souscription, le placement et la revente pourront intervenir par voie d'offre au public sans exemption à l'obligation de publier un prospectus, en France uniquement. Les principales caractéristiques des titres de créance exposées dans ce document à caractère promotionnel n'en sont qu'un résumé. Il appartient aux investisseurs de comprendre les risques, les avantages et inconvénients liés à un investissement dans les titres de créance et de prendre une décision d'investissement seulement après avoir examiné sérieusement, avec leurs conseillers, la compatibilité d'un investissement dans les titres de créance au regard de leur situation financière, après avoir lu le présent document à caractère promotionnel et la documentation juridique des titres de créance et ne s'en remettent pas pour cela à une entité du Groupe BNP Paribas. Ces dernières ne sauraient être considérées comme fournissant un conseil en investissement ou un conseil d'ordre juridique, fiscal ou comptable. Le Groupe BNP Paribas ne peut être tenu responsable des conséquences financières ou de quelque autre nature que ce soit résultant de l'affectation de versements sur les titres de créance. Les investisseurs devront procéder à leur propre analyse des risques et devront, si nécessaire, consulter préalablement leurs propres conseils juridiques, financiers, fiscaux, comptables ou tout autre professionnel. En particulier, lors de l'affectation de versements effectués dans le cadre du contrat d'assurance-vie ou de capitalisation sur les titres de créance en tant qu'actif représentatif d'une unité de compte, les souscripteurs audit contrat doivent être conscients d'encourir, en certaines circonstances, le risque de recevoir une valeur de remboursement de leurs versements ainsi effectués inférieure à celle de leurs montants initiaux, voire nulle. **La documentation juridique des titres de créance est composée : (a) du Prospectus de Base de l'Émetteur dénommé « Base Prospectus for the issue of unsubordinated Notes », daté du 1^{er} juin 2021 approuvé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous le numéro 21-194, (b) de ses Suppléments, (c) des Conditions Définitives de l'émission (« Final Terms ») datées du 2 novembre 2021, ainsi que (d) du Résumé Spécifique lié à l'Émission (« Issue-Specific Summary »).** L'approbation du prospectus par l'AMF ne doit pas être considérée comme un avis favorable de la part de l'AMF sur la qualité des titres de créance faisant l'objet de cette communication à caractère promotionnel. Les investisseurs sont invités à lire attentivement la rubrique « Facteurs de risque » du Prospectus de Base. Les investisseurs sont également invités à prendre connaissance du Document d'Informations Clés disponible à l'adresse <https://kid.bnpparibas.com/FR00140062E3-FR.pdf>. L'attention des investisseurs est notamment attirée sur le fait qu'en acquérant les titres de créance, ils prennent un risque de crédit sur l'Émetteur et sur le Garant de la formule, un risque de marché ainsi qu'un risque lié à la liquidité du titre de créance. En cas d'incohérence entre ce document à caractère promotionnel et la documentation juridique des titres de créance, cette dernière prévaudra. La documentation juridique est disponible sur demande auprès du distributeur, sur le site de l'AMF www.amf-france.org et sur www.eqdpo.bnpparibas.com/FR00140062E3.



BNP PARIBAS

La banque
d'un monde
qui change